FICHE DE DONNEES DE SECURITE
HYDRA PC + ™

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit
Nom commercial : HYDRA PC + ™

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation identifiée : usage œnologique, usage professionnel.
Fonction principale : Optimisation de la fermentation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne
Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25
51201 EPERNAY Cedex
FRANCE
Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.
fds@iocwine.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59
Numéro d'urgence européen : 112

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE 1272/2008 (CLP)

2.2. Éléments d'étiquetage
Le produit n'est pas considéré dangereux conformément au Règlement CE n° 1272/2008 (CLP): aucun élément d'étiquetage n'est requis pour cette substance.

2.3. Autres dangers
Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB ≥ 0,1 % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.2. Mélanges
Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH.

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau savonneuse. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Symptômes/effets après inhalation : Le contact répété ou prolongé peut provoquer des réactions allergiques chez les personnes très sensibles.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation cutanée et/ou dermatite et une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Symptômes/effets après contact oculaire : Peut provoquer une irritation légère.

Symptômes/effets après ingestion : Troubles gastro-intestinaux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction
Conseillés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers
Empêcher l'eau utilisée pour lutter contre l'incendie de pénétrer dans l'environnement. Éliminer de manière sûre conformément aux réglementations locales/nationales.
Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complète.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes
Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2 Pour les secouristes
Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement le produit. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurez-vous que le poste de travail est bien ventilé. Évitez tout contact avec la peau et les yeux.
Portez l'équipement de protection individuelle recommandé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit tempéré, sec et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

usage œnologique

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

Assurez-vous que le poste de travail est bien ventilé. Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle : appareil de protection respiratoire à filtre P3 pour particules toxiques.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection des mains : Porter des gants de protection, par ex. caoutchouc, PVC ou nitrile.

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection à manches longues, des bottes de sécurité (au-dessus des chevilles). Si risque de projection de liquide : Tablier

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Poudre

Couleur : Marron clair

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : donnée non disponible

Point de fusion : donnée non disponible

Point de congélation : donnée non disponible

Point initial ou intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Point éclair : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

Température de décomposition : donnée non disponible

pH : donnée non disponible

Viscosité cinématique : donnée non disponible

Solubilités : facilement soluble.

Coefficient de partage n-octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité relative : donnée non disponible

Densité de vapeur : donnée non disponible

9.2. Autres informations
9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique
Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité
N'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique
Substance stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses
Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales.

10.4. Conditions à éviter
Données non disponibles.

10.5 Matières incompatibles
Données non disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Données non disponibles.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Donnée non disponible

11.2. Informations sur les autres dangers effets interactifs
11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration >= 0.1%

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité
Pas d'informations complémentaires disponibles

12.2. Persistance et dégradabilité
Biodégradable. Aucun effet néfaste connu en utilisation normale dans les conditions recommandées.

12.3. Potentiel de bioaccumulation
Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

12.4. Mobilité dans le sol
Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
Ce produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien
Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes
Aucun effet significatif ni danger critique connu.

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets
Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU
Substance non concernée

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
Donnée non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
Donnée non disponible

14.4. Groupe d'emballage
Donnée non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement
Donnée non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Donnée non disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
Donnée non disponible

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

15.2. Evaluation de la sécurité chimique
Non applicable

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète en accord avec le règlement (UE) N°878/2020 du 18 juin 2020.
Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.